

## LYCEE CORDOUAN

28 rue Henri Dunant  
17200 ROYAN  
Code EAI : 0170042D

### CONTACT

@ ce.0170042d@ac-poitiers.fr

05 46 23 51 70

www.lycee-cordouan.fr

### PERIODE DE VERSEMENT

 **PERIODE DE VERSEMENT**  
Vous pouvez verser  
votre taxe entre le 1<sup>er</sup>  
janvier et le 31 mai 2022

 **PRENEZ CONTACT AVEC  
VOTRE COMPTABLE**

# VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE

## CAMPAGNE ANNEE 2022

Le lycée Cordouan assure des formations professionnelles et technologiques lui permettant de récolter la taxe d'apprentissage. Le lycée forme les élèves dans le domaine du tertiaire et dans les filières du tourisme pour l'enseignement supérieur (BTS)

## VOS REFERENCES

### INTITULE DU POSTE

Raison sociale : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Contact : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

## MODALITES DE VERSEMENT

Si vous réglez par chèque, il est à libeller à l'ordre de  
« Agent comptable du lycée Cordouan »

Si vous souhaitez effectuer un virement :  
Coordonnées bancaires d lycée Cordouan :  
IBAN : FR76 1007 1170 0000 0010 0257 428  
BIC : TRPUFRP1

**Dans tous les cas, merci de nous envoyer par courriel ou par voie postale ce document rempli afin que nous vous fassions parvenir votre reçu libératoire pour vos liasses comptables.**

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe correspond à 0.68%  
de la masse salariale.

87% est destinée à  
l'apprentissage et 13% aux  
dépenses libératoires

## CONTACT

@ ce.0170042d@ac-poitiers.fr

05 46 23 51 70

www.lycee-cordouan.fr

LE LYCEE CORDOUAN EST  
HABILITE A RECEVOIR LA  
TAXE POUR 2 CATEGORIES

 CATEGORIE A : FILIERES  
STMG ET SI

 CATEGORIE B : FILIERES  
BTS

# COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## AUJOURD'HUI, VOUS AVEZ LE POUVOIR DE PARTICIPER A LA FORMATION DE NOS ETUDIANTS, QUI DEVIENDRONT LES ACTEURS DE VOS SUCCES !

La taxe d'apprentissage est due par les entreprises afin de financer les dépenses nécessaires au développement des formations technologiques et professionnelles.

Le lycée Cordouan participe grâce à votre soutien à l'évolution de notre mission et à la formation de nos futurs diplômés.

## QUE DEVIENNENT LES FONDS PERÇUS ?

- Financements de projets pédagogiques
- Financements d'achats de logiciels
- Financements de voyages d'études obligatoires
- Financements de projets culturels

## LES VERSEMENTS LIBERATOIRES (13%)

Il s'agit des dépenses destinées à favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles et l'insertion professionnelle dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériels existants et d'équipements complémentaires. La liste des organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage est fixée à l'article L6241-5 du Code du travail.



Royan le jeudi 2 décembre 2021

28 RUE HENRI DUNANT  
17200 ROYAN

[ce.017042d@ac-poitiers.fr](mailto:ce.017042d@ac-poitiers.fr)

Tel : 05 46 23 51 70

Madame Monsieur,

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour le versement de la taxe d'apprentissage que vous avez allez effectuer au bénéfice du lycée.

Vous contribuez ainsi aux parcours scolaires de nos élèves, ainsi qu'à leur réussite. Les élèves du lycée Cordouan de Royan sont fréquemment mis à l'honneur pour leurs bons résultats scolaires ou lors de leurs participations à des projets et des évènements culturels et sportifs.

En nous versant la taxe d'apprentissage, vous contribuez pleinement à cette réussite en leur offrant des opportunités supplémentaires à la réalisation de leurs parcours, à l'amélioration du climat scolaire, en favorisant leur épanouissement tant scolaire que personnel.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour que nous vous présentions concrètement comment nous investissons les moyens que vous nous donnez pour leur avenir.

Nous sommes partenaires dans l'avenir de nos jeunes, que je leur souhaite ambitieux et plein de promesses et de réussite !

Avec toutes nos cordiales salutations

Claudie FONTAINE-RISI  
Proviseur du lycée